DL 2026-097
24 juin 2026

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20260624-DL2026097-DE

JANZE
DES COULEURS PLEIN LA VIE!
MAIRIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

CANTON DE JANZÉ

VILLE DE JANZÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de JANZÉ, s'est réuni à l'espace Brûlon, sis 5 avenue du Général de Gaulle, lieu provisoire des séances, en conformité avec la délibération DL2025-011 du 12 mars 2025, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jonathan HOUILLOT, Maire.

Présents : Mmes et MM HOUILLOT, MOREAU, GUAIS, CLOUET, POTIN, CHAUVIÈRE, PINEAU, PICOT, ESNAULT, FILEAUX, SAUDRAIS, COUDRAIS, VEYER, LUNEL, AVRILLAUD, SERRAND, GILOT, RUELLAN, CLAVEAU, GENDROT, BOUGEARD, CASTELLIER, JOLIVEL, BLOUIN, de LASSAT, MAILLARD, LUCAS, CHAPY
Absent : M. CLERMONT
Absents représentés :

Secrétaire de séance : M. GUAIS

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 28	Votants : 28
Pour: 28	Contre : 0	Abstention : 0

Unanimité

Création de postes non-permanents pour répondre à des besoins occasionnels, saisonniers ou de remplacement – année scolaire 2026-2027

Par délibération du Conseil Municipal en date du 10 septembre 2025, avaient été créés, pour l'année scolaire 2025-2026, les postes suivants afin de répondre à des besoins occasionnels ou saisonniers :

- Filière animation : 25 postes d'adjoint d'animation
- Filière administrative : 4 postes (cadres d'emplois possibles : adjoint administratif, rédacteur, attaché)
- Filière technique : 5 postes (cadres d'emplois possibles : adjoint technique, agent de maîtrise, technicien, ingénieur)

Pour l'année scolaire 2026-2027, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler cette organisation, en créant les postes nécessaires dans les filières animation, administrative et technique, afin de faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, ainsi qu'à des besoins de remplacement d'agents momentanément indisponibles.

VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,
VU les besoins exprimés par les services,
VU les propositions de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- *CRÉÉ, à compter du 1er septembre 2026 et pour une durée maximale d'un an, les postes non-permanents suivants pour répondre à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité ainsi qu'à des besoins de remplacement d'agents momentanément indisponibles :*
  - *Filière animation : 25 postes d'adjoint d'animation*
  - *Filière administrative : 4 postes (cadres d'emploi possibles : adjoint technique, agent de maîtrise, technicien, ingénieur)*
  - *Filière technique : 5 postes (cadres d'emploi possibles : adjoint technique, agent de maîtrise, technicien, ingénieur)*
- *DIT que Monsieur le Maire ou son représentant sera chargé de constater les besoins effectifs de fixer les modalités de recrutement ainsi que le niveau de rémunération, en fonction de la nature des missions confiées et du profil des candidats retenus.*
- *DÉCIDE l'inscription des crédits correspondants au budget de la collectivité.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Gaston GUAIS

MAIRIE DE JANZÉ R.F. 35150

Le Maire
Jonathan HOUILLOT